

1) En page 6, la chambre émet des réserves sur la sincérité des budgets.

Je suis effaré de voir en page 2 de la réponse du maire que vous répondez à la CRC que « c'est une démarche volontaire ».

Vous avoueriez donc avoir truqué les budgets ?

2) La Chambre souligne le faible taux d'exécution des investissements en 2013 et 2014 ce qui traduit « une TRES mauvaise appréciation des prévisions en investissements ».

En page 7, la CRC dit que des opérations sont inscrites alors que leur financement n'est pas assuré et annulées ensuite.

La chambre dénonce votre incapacité à avoir des prévisions réalistes. En fait, vous en mettez plein les yeux avec des projets fantômes.

3) En page 8, la chambre démontre que les comptes administratifs et les budgets sont mal tenus : des sommes manquent ou pire sont fausses.

Vous répondez à la CRC que ces sommes sont marginales alors qu'elles représentent des dizaines de milliers d'euros.

4) Les restes à recouvrer et les créances irrécouvrables.

En page 15, la chambre dénonce l'absence de stratégie de recouvrement des créances

En page 4 de la réponse du maire, vous répondez qu'il convient de s'intéresser aux procédures de recouvrement. En bref vous dites « ce n'est pas ma faute, voyez avec le percepteur ». Sauf que vous n'avez donné au percepteur les autorisations nécessaires qu'en 2015. Cela vous aurait-il enlevé des voix aux élections ?